



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

**1892<sup>e</sup>** SÉANCE : 17 MARS 1976

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1892) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :	
Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009) ..	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1892ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 17 mars 1976, à 15 h 30.

*Président* : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1892)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité : Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009).

*La séance est ouverte à 16 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :

Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises à la 1890e séance, j'invite le représentant du Mozambique ainsi que les représentants de l'Égypte, de la Jamaïque, du Kenya et de la Zambie à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Chissano (Mozambique) prend place à la table du Conseil et M. Abdel Meguid (Égypte), M. Thompson (Jamaïque), M. Njiru (Kenya) et M. Kamana (Zambie) occupent les

qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. M. LECOMPT (France) : Je voudrais tout d'abord vous adresser toutes mes félicitations et vous exprimer la satisfaction toute particulière que la délégation française éprouve, Monsieur le Président, à vous voir assumer pour le mois de mars la présidence de nos travaux. Ma délégation vous y souhaite le plus grand succès au bénéfice de votre pays, auquel la France est attachée depuis de longues années par des liens d'amitié, comme au bénéfice de l'Afrique et de notre organisation tout entière.

3. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour prier le représentant des Etats-Unis de renouveler à l'ambassadeur Moynihan nos sincères félicitations pour l'autorité et la courtoisie avec lesquelles il a présidé nos travaux pendant le mois de février.

4. La question inscrite à l'ordre du jour du Conseil ne laisse pas place à la controverse. La situation est claire : l'un des nouveaux Membres de l'Organisation, le Mozambique, vient d'annoncer sa décision de mettre intégralement en application le régime de sanctions contre la Rhodésie. Cette décision est d'autant plus courageuse et méritoire que le Mozambique a hérité de l'histoire et de la géographie une situation de dépendance naturelle étroite avec la Rhodésie du Sud, notamment dans le domaine de l'économie et des transports.

5. Chacun de nous a salué la détermination manifestée par le Gouvernement de Maputo; chacun a mesuré l'ampleur du défi que celui-ci avait ainsi à relever. La délégation française tient à assurer le Mozambique de son entier soutien dans ses efforts pour rendre plus efficaces les décisions de l'Organisation des Nations Unies et contribuer ainsi à l'établissement de la justice et de la liberté en Rhodésie du Sud.

6. Il n'est que justice, comme beaucoup d'orateurs l'ont souligné avant nous, en particulier le représentant de la Jamaïque au nom du Commonwealth [1890e séance], que la communauté internationale apporte son assistance à l'un des gouvernements qui s'imposent, pour l'application des sanctions contre la Rhodésie, les sacrifices les plus lourds. Le Conseil de sécurité avait déjà, dans le dispositif de sa résolution 253 (1968), prié les Etats Membres

"de fournir à la Zambie une assistance en priorité afin de l'aider à résoudre les problèmes économiques spéciaux qu'elle risque de rencontrer du fait de l'application des [sanctions]".

Il était dans la logique et dans l'esprit de cette résolution que les mêmes mesures d'urgence soient prises en faveur du Mozambique indépendant.

7. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention les indications que nous a apportées le Ministre des affaires étrangères du Mozambique [*ibid.*]. La diversité des problèmes soulevés par la décision de son gouvernement et la brièveté du délai qui nous a été inévitablement impartis ne nous permettent pas, bien entendu, de prendre dès maintenant position sur les demandes qui nous ont été présentées.

8. L'accession du Mozambique à l'indépendance étant, tout compte fait, assez récente, la France n'a pas encore pu établir avec lui des relations bilatérales suivies; notre connaissance de la situation locale se trouve, de ce fait, rendue momentanément un peu imprécise. Il nous paraît de toute façon souhaitable que le Secrétaire général puisse procéder avec les Etats Membres à des échanges d'informations dès que ses experts auront évalué avec précision les besoins les plus pressants du Mozambique et les moyens les plus appropriés de les satisfaire. Je tiens bien naturellement à assurer ici le Ministre des affaires étrangères du Mozambique que mon gouvernement examinera les problèmes de son pays avec la plus grande compréhension aussitôt que des contacts concrets auront pu être noués entre les autorités du Mozambique et le futur représentant de la France.

9. La décision du Conseil d'imposer des sanctions contre la Rhodésie traduit bien, par son caractère exceptionnel, la gravité de la situation à laquelle nous devons faire face. Le Ministre des affaires étrangères du Mozambique nous a rappelé qu'un état de tension inquiétant persiste dans la région. Les causes de cette tension sont bien connues de l'Organisation des Nations Unies; elles résident dans le refus que le régime d'Ian Smith oppose aux décisions unanimes du Conseil. C'est pourquoi, quelle que soit la déception qu'a pu faire naître l'inefficacité relative des sanctions contre la Rhodésie, celles-ci doivent être appliquées, et même renforcées. Elles traduisent, comme l'a souligné le représentant de la Tanzanie [*ibid.*], la détermination de la communauté internationale de ne pas voir se perpétuer un régime illégal et injuste.

10. Ma délégation n'a cessé de le rappeler, le problème auquel nous sommes confrontés est politique. Il y va de l'autorité de la communauté internationale unanime et de la dignité de l'Afrique, qui appartient évidemment d'abord aux Africains. Mon gouvernement espère fermement que le régime de Salisbury prendra conscience que l'état de fait établi en Rhodésie du Sud depuis 1965 n'est accepté par aucune

nation, qu'il ne peut être défendu par personne et que le gouvernement de la majorité doit s'imposer le plus rapidement possible. Pour toutes ces raisons, ma délégation se prononcera positivement et de grand cœur pour le projet de résolution [S/12013] qui va être mis aux voix.

11. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*]: Conformément à une excellente tradition, permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation de mon pays, de vous remercier et de vous souhaiter plein succès dans la tâche très importante dont vous êtes chargé pendant le mois de mars en votre qualité de président du Conseil de sécurité. Non seulement nous espérons, mais nous sommes même persuadés que votre expérience, votre savoir, votre attitude à l'égard des problèmes de décolonisation auront un effet heureux sur la discussion du Conseil et les problèmes graves qu'il doit examiner pendant les deux semaines qui restent de ce mois.

12. Je dois également rendre son dû à votre prédécesseur. Souvent, nous avons eu des divergences de vues avec lui, mais c'est là un phénomène inévitable quand, à la table du Conseil, se rencontrent des Etats ayant des régimes sociaux différents et des idéologies différentes. Néanmoins, avec ses collègues au sein de sa délégation, son mois fut marqué par des résultats qui seront enregistrés dans l'histoire des activités du Conseil.

13. La décision énergique prise par le Gouvernement mozambicain d'imposer des sanctions au régime raciste minoritaire de Rhodésie du Sud est dictée par de nombreuses raisons; elle est dictée en premier lieu par la solidarité internationale du peuple mozambicain à l'égard de tous ceux qui luttent contre la domination coloniale, et notamment par sa solidarité à l'égard du peuple de la Rhodésie du Sud ou, comme on appelle à juste titre cette partie de l'Afrique qui se trouve encore sous le régime colonial, Zimbabwe. Cette décision du Gouvernement mozambicain a été hautement appréciée et respectée par tous, en particulier par tous les gouvernements: ils veulent mettre fin à la domination coloniale, au neo-colonialisme, au racisme, à l'*apartheid* et à tous les phénomènes de cette nature hérités d'un passé colonial.

14. Dans le télégramme adressé au Président du Conseil, le Gouvernement de la République populaire du Mozambique

"lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin d'aider le peuple du Mozambique à se défendre par tous les moyens contre l'agression dont il est l'objet, de la part du rebelle Ian Smith" [S/12009].

Prenant la parole ici, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique a, au cours de la séance d'hier, cité un grand nombre de faits convaincants qui mon-

traint toute l'activité criminelle menée par le régime raciste minoritaire de Rhodésie du Sud contre la République populaire du Mozambique. Dans les interventions des représentants qui nous ont précédés, notamment des représentants de pays africains, et que nous avons écoutées avec attention — en particulier celles des représentants du Kenya, de la Jamaïque, de la Zambie, de la Suède, du Pakistan et d'autres pays encore —, des preuves convaincantes ont été fournies qui montrent que le régime raciste de Smith perpétue l'agression armée contre un Etat membre de l'Organisation de l'unité africaine et Membre de l'Organisation des Nations Unies.

15. Comme l'indique le télégramme du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine en date du 12 mars [S/12004/Add.1, par. 2], cette situation est alarmante et met en danger la paix et la sécurité dans la région. Ce même télégramme souligne aussi que la décision du 3 mars relative à la mise en application totale des sanctions internationales et en vertu de laquelle le Gouvernement mozambicain rompt toutes les communications routières, aériennes et ferroviaires avec la Rhodésie du Sud est pleinement conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

16. Comme on le sait, le Gouvernement mozambicain a également demandé à l'Organisation de montrer sa solidarité avec le peuple du Mozambique en cette heure si difficile que traverse la république. L'appel de ce gouvernement a été accueilli avec une vive sympathie par tous ceux qui veulent la liquidation aussi rapide que possible du passé colonial et des régimes coloniaux et racistes d'Afrique australe. Les pays d'Afrique et tous les pays qui voient sous leur vrai jour les problèmes de la liquidation définitive du colonialisme ont dit qu'ils considéraient l'agression lancée par la Rhodésie du Sud contre le Mozambique comme une agression lancée contre tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et contre l'Organisation de l'unité africaine. Ils ont confirmé l'appui qu'ils donnent au Mozambique dans ses efforts pour réaliser l'indépendance du pays.

17. Au Conseil de sécurité et au sein d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, la délégation soviétique a maintes fois condamné énergiquement l'existence du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud. Elle a condamné ses actes d'agression contre les peuples africains, et notamment contre la République populaire du Mozambique. Compte tenu de cette position, nous estimons indispensable que le Conseil prenne des mesures efficaces pour mettre en œuvre les décisions de l'Organisation afin que le peuple du Zimbabwe puisse exercer son droit inaliénable à l'indépendance et à l'autodétermination.

18. La position de l'Union soviétique à l'égard de cette question est très claire, de même qu'elle a toujours été parfaitement claire à l'égard de tous les problèmes de décolonisation, au sujet desquels l'Organi-

sation des Nations Unies a adopté la Déclaration bien connue sur la décolonisation [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale]. Nous estimons que le colonialisme doit être extirpé partout et une fois pour toutes. Nous estimons que tous les peuples doivent jouir d'une indépendance politique et économique complète. Nous avons toujours pensé et nous pensons toujours que tous les pays qui luttent pour leur indépendance contre toutes les formes d'exploitation ou d'asservissement doivent recevoir l'aide dont ils ont besoin. C'est la voie que l'Union soviétique a toujours suivie et continuera de suivre. Au XXVe Congrès du parti communiste de l'URSS, tenu récemment, le Secrétaire général du Comité central du parti, le camarade Brejnev, a déclaré ce qui suit dans son rapport :

"Notre parti accorde et continuera d'accorder un appui aux peuples qui luttent pour leur liberté. Ce faisant, l'Union soviétique ne recherche aucun gain en ce qui la concerne, ne demande aucune concession et ne cherche à acquérir aucune domination politique ni aucune base militaire. Notre position est dictée par notre conscience révolutionnaire et nos convictions communistes."

Je répète que nous réalisons en pratique ce que dit notre gouvernement, et nous le réalisons pleinement.

19. Nous estimons que le projet de résolution dont est saisi le Conseil [S/12013] contient des dispositions importantes. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité. Il y est dit à juste titre que le Conseil est gravement préoccupé par la situation créée par les actes de provocation et d'agression commis par le régime illégal de la minorité en Rhodésie du Sud contre la sécurité et l'intégrité territoriale de la République populaire du Mozambique. Dans ce projet, le Conseil estime indispensable de condamner les actes de provocation et d'agression commis par le régime illégal d'Ian Smith et il lance un appel à tous les Etats pour qu'ils apportent immédiatement une assistance financière, technique et matérielle au Mozambique, de façon que le Mozambique puisse exécuter normalement son programme de développement économique.

20. A cet égard, nous voudrions indiquer que l'Union soviétique accorde non seulement un soutien moral mais également une aide matérielle importante à la République populaire du Mozambique. Il y a un mois, une série d'accords ont été signés entre l'Union soviétique et le Gouvernement mozambicain aux termes desquels une aide économique, technique et autre serait octroyée à la République populaire du Mozambique.

21. Enfin, comme l'a maintes fois dit ici l'Union soviétique en discutant des problèmes de décolonisation, il ne serait que juste que le Conseil de sécurité, en adoptant une résolution sur l'assistance à fournir aux Etats africains à la suite de l'application des

sanctions contre le régime minoritaire raciste, prévoit que l'indemnisation des dommages occasionnés à ces Etats soit imputée aux Etats qui sont véritablement responsables du maintien du régime raciste en Rhodésie du Sud, Etats qui continuent d'entretenir des contacts étroits et des relations économiques ou autres avec ce régime. Nous pourrions demander à certains représentants et à certains Etats pourquoi ils maintiennent ces contacts et pourquoi ils continuent d'aider le gouvernement illégal de la Rhodésie du Sud à commettre ses méfaits contre les Etats africains voisins.

22. Je regrette de devoir dire quelques mots à propos de la déclaration d'un représentant que nous avons entendu ce matin [89<sup>1e</sup> séance]. Ce représentant a effleuré une question qui n'a rien à voir avec celle que nous examinons. Il a effleuré la question de l'Angola, en répétant des choses vides de sens que nous avons souvent entendues de la bouche des représentants de sa délégation dans d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies. Les Chinois ont un proverbe dont nous nous souvenons toujours : si vous voulez bien connaître un homme, commencez par regarder ses amis. Quels étaient les amis des représentants de cette délégation au cours des événements qui se sont déroulés en Angola ? Les racistes d'Afrique du Sud et certains milieux impérialistes des Etats qui luttent contre l'indépendance de l'Angola, contre le Gouvernement légitime de l'Angola, et qui aidaient les éléments illégaux et les mercenaires. Voilà quels étaient les amis de la Chine en Angola.

23. En ce qui concerne l'attitude de l'Union soviétique envers les peuples qui luttent pour leur libération, voici ce qui est dit dans le rapport du Secrétaire général de notre parti, M. Brejnev, au XXVe Congrès à propos de l'Angola :

... prenez la République populaire d'Angola. A peine né, cet Etat progressiste fit l'objet d'une intervention étrangère. Cela a été fait par les impérialistes, par les racistes de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire les ennemis jurés d'une Afrique indépendante, et également par ceux qui ont assumé le rôle peu honorable d'intermédiaires. Par contre, la lutte de l'Angola pour son indépendance a eu l'appui des forces progressistes du monde entier, et le succès de cette lutte a été une preuve de plus que rien ne peut briser l'aspiration des peuples à l'indépendance.

L'attitude de l'Union soviétique à l'égard du processus complexe qui se déroule dans les pays en développement est nette et claire. L'Union soviétique n'intervient pas dans les affaires intérieures des autres peuples et des autres pays. Le respect du droit sacré de chaque peuple et de chaque pays de chercher sa propre voie est un principe absolu de la politique étrangère de Lénine. Mais nous ne cachons pas notre façon de penser. Dans les pays

en développement, comme partout, nous sommes du côté des forces de la démocratie, de l'indépendance nationale et du progrès, et nous les traitons comme des amis et des camarades de combat.

Nous n'avons jamais caché cette position; nous l'avons souvent proclamée, et c'est le rôle que nous avons assumé en aidant le peuple fraternel de l'Angola à défendre et à raffermir son indépendance.

24. Chacun sait donc qui sont les amis du pays du représentant qui a parlé ce matin : ce sont eux qui sont intervenus contre le Gouvernement légitime de l'Angola et qui se sont débandés lorsqu'il est devenu évident que leur lutte était criminelle, illégale et dirigée contre le peuple.

25. Je n'insisterai pas davantage; nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

26. M. SAITO (Japon) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence. Ma délégation est certaine que votre habileté et votre expérience diplomatiques vous permettront de guider nos délibérations avec succès et que, sous votre présidence, le Conseil saura s'acquitter de ses responsabilités pendant le mois de mars.

27. Je voudrais aussi rendre hommage à l'ambassadeur Moynihan des Etats-Unis pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de président le mois dernier. Ma délégation regrette qu'il nous ait quittés pour reprendre ses fonctions dans l'une des grandes universités américaines, mais elle est très heureuse qu'il ait pu néanmoins s'acquitter de ses devoirs de président du Conseil pendant le mois de février. Nous serions très reconnaissants à l'ambassadeur Sherer d'avoir l'obligeance d'adresser nos remerciements et nos meilleurs vœux à M. Moynihan.

28. Je tiens également à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à Son Excellence M. Chissano, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique.

29. La délégation japonaise se félicite de la décision du Gouvernement de la République populaire du Mozambique de fermer sa frontière et d'appliquer des sanctions à l'encontre de la Rhodésie du Sud, à compter du 3 mars dernier, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain que cette courageuse décision portera un coup fatal au régime de Smith, dont le commerce extérieur est tributaire en grande partie du Mozambique pour l'accès aux marchés mondiaux.

30. En 1968, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions obligatoires à l'encontre de la Rhodésie du Sud pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies. Néanmoins, le régime de Smith est arrivé à

faire face aux effets des mesures internationales concertées grâce à des échappatoires résultant du non-respect des sanctions par l'Afrique du Sud et le Portugal, qui a administré le Mozambique jusqu'à son indépendance l'année dernière.

31. Ma délégation croit depuis longtemps que des sanctions obligatoires, quelles qu'elles soient, n'auront la plus grande efficacité que si elles sont appliquées fidèlement par tous les Etats sans exception. A cet égard, nous pensons que la récente décision prise par la République populaire du Mozambique, qui a des liens économiques étroits avec la Rhodésie du Sud de par leur frontière commune, aura une grande influence sur le régime de Smith. Cela montre aussi le ferme appui que le peuple du Mozambique accorde au peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour la justice et la dignité humaine, dont il est privé depuis si longtemps.

32. Toutefois, ma délégation reconnaît en même temps que le peuple du Mozambique sera très gravement affecté sur les plans économique et social par cette décision. De par sa situation géographique, l'économie du Mozambique est étroitement liée à celle de la Rhodésie du Sud. Ce fait et les graves conséquences de la pleine application des sanctions à l'encontre de la Rhodésie du Sud nous ont été expliqués avec éloquence par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique dans la déclaration qu'il a faite hier devant le Conseil. Inévitablement, la décision du Mozambique de fermer la frontière affectera aussi profondément l'économie du Mozambique. Ma délégation a pris note avec la plus grande sympathie de l'appel que le Ministre des affaires étrangères du Mozambique a lancé en faveur d'une aide matérielle de la part de la communauté internationale.

33. En fait, la communauté internationale a applaudi à la décision de la République populaire du Mozambique et a d'ores et déjà déclaré qu'elle était prête à fournir l'aide nécessaire. L'Organisation de l'unité africaine a lancé un appel en faveur d'une "aide massive". Le Comité des sanctions du Commonwealth a fait des recommandations visant à faire prendre conscience aux gouvernements du Commonwealth de la nécessité de réagir d'urgence, conformément à l'accord réalisé à la réunion des chefs de gouvernement de Kingston.

34. Compte tenu de ce qui précède, il est opportun et approprié que le Conseil de sécurité prenne des mesures urgentes et concrètes, en réponse à la décision prise par la République populaire du Mozambique, pour alléger le fardeau supplémentaire qu'elle va supporter à la suite de cet énorme sacrifice à la cause de la justice.

35. Ma délégation est prête à appuyer toute proposition demandant aux Etats Membres de contribuer à répondre aux besoins urgents du Mozambique ré-

sultant de son application des sanctions obligatoires des Nations Unies. En fait, ma délégation espère que les Etats Membres, tenant compte des Articles 49 et 50 de la Charte, fourniront l'aide économique et financière nécessaire au Mozambique pour lui permettre de continuer à appliquer pleinement les sanctions contre la Rhodésie du Sud. Par conséquent, j'espère que les Etats Membres répondront favorablement à l'appel du Conseil de sécurité demandant une aide pour le Mozambique. Ma délégation espère que le Secrétaire général également prendra les mesures urgentes nécessaires pour mettre au point une aide systématique de tout genre à l'intention du Mozambique en ayant recours à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations qui lui sont reliées pour fournir cette aide, comme il l'a fait pour la Zambie en 1973.

36. D'une façon générale, il serait utile, tout d'abord, de tenir la communauté internationale au courant des besoins urgents d'un pays qui demande une aide internationale. C'est pourquoi ma délégation pense que, sur le plan pratique, il est préférable d'envoyer une mission au Mozambique pour s'entretenir avec la République populaire du genre de choses dont elle a le plus besoin d'urgence, de leur quantité, des priorités et de toutes autres questions, de façon que l'aide puisse être fournie le plus rapidement possible de façon efficace.

37. Toutefois, nous sommes pleinement conscients de la gravité de la situation et de la nécessité de fournir sans tarder cette aide au Mozambique, comme l'ont souligné son Ministre des affaires étrangères et d'autres orateurs. C'est pourquoi nous sommes très heureux de constater qu'après l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis le Secrétaire général a l'intention d'envoyer son représentant au Mozambique afin de s'entretenir avec le gouvernement des méthodes pour la fourniture d'une aide rapide et efficace. Ainsi, les pays qui ne sont pas au courant des types et des méthodes de l'aide requise pourront se référer à ses conseils quant aux besoins les plus urgents du Mozambique.

38. Hier, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique nous a brossé un tableau très utile des sacrifices économiques que la décision prise par son pays d'appliquer les sanctions entraînera et il nous a également donné une idée de l'aide extérieure dont il aura besoin.

39. Dans ces conditions, ma délégation pense qu'il serait souhaitable que le Conseil prenne des mesures urgentes demandant à la communauté internationale de fournir rapidement une aide économique et financière au Mozambique. L'adoption par le Conseil d'une résolution dans ce sens et sa pleine application par les Etats Membres fourniront une nouvelle preuve de la volonté inébranlable de l'Organisation des Nations Unies d'établir la justice et la dignité humaine en Rhodésie du Sud, où le peuple du Zimbabwe se

trouve encore soumis au régime de sa majorité blanche. Personne ne doute qu'en fournissant un appui au peuple du Mozambique nous appuyons le peuple du Zimbabwe dans sa juste cause. Nous sommes certains que le Conseil est uni dans cette voie et que la communauté internationale répondra de façon positive en fournissant une aide morale et matérielle au Mozambique.

40. C'est dans cet esprit que le Japon s'est porté coauteur du projet de résolution S/12013, dont nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité. Le Japon a énergiquement appuyé les sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud. Nous avons répondu rapidement aux besoins urgents de la Zambie en 1973 en fournissant une aide substantielle. Dans le cas du Mozambique, le Japon fera de son mieux pour appliquer la résolution du Conseil en coopérant avec la communauté internationale. De façon à faciliter cette coopération, le Japon attend avec intérêt l'établissement à une date aussi proche que possible de relations diplomatiques pleines et entières avec le Gouvernement mozambicain.

41. En attendant, renforçons notre solidarité avec le peuple du Zimbabwe et intensifions la pression de la communauté internationale en resserrant les sanctions contre la Rhodésie du Sud. Aidons ceux qui souffrent à la suite de l'application de ces sanctions. Une action prompte et efficace de la part du Conseil pour venir en aide au peuple du Mozambique nous rapprochera sans aucun doute d'une solution du problème de la Rhodésie du Sud, qui est plus urgente que jamais.

42. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétez-moi tout d'abord de vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil. Ma délégation espère coopérer très étroitement avec vous et vous accordera tout son appui alors que le Conseil discute de questions importantes.*

43. Je voudrais également exprimer notre appréciation pour les observations généreuses que vous avez faites, ainsi que d'autres membres du Conseil, à l'égard de la présidence du Conseil pour le mois de février. Je suis également reconnaissant des déclarations de bons vœux adressées à l'ambassadeur Scranton, le nouveau représentant permanent des Etats-Unis, qui arrivera cette semaine pour assumer ses obligations. Je serai très heureux de lui transmettre ces vœux.

44. La délégation des Etats-Unis est heureuse de s'associer aux autres délégations qui ont pris la parole pour louer le Gouvernement mozambicain de sa décision d'appliquer pleinement les sanctions obligatoires contre le gouvernement illégal en Rhodésie. Nous estimons que cette décision constitue un pas en avant dans les efforts des Nations Unies pour appliquer les sanctions et, par là, mettre un terme au régime de la minorité en Rhodésie.

45. Mon gouvernement espère sincèrement que l'application des sanctions par le Mozambique sera accompagnée de l'adoption par le Conseil d'une résolution prévoyant une assistance au Mozambique qui se place dans le cadre de l'Article 50 de la Charte. Nous estimons que l'appui du Conseil au Mozambique sera un signe très clair pour le régime de Salisbury que les Nations Unies se sont engagées à la transition pacifique vers un régime de la majorité qui est si nécessaire dans ce pays.

46. En conséquence, les Etats-Unis voteront en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis [S/12013] et dont nous estimons que son but est double : d'abord, adresser un appel d'aide au Mozambique aux termes de l'Article 50 de la Charte — le Mozambique a imposé à juste titre des sanctions au régime minoritaire de Rhodésie et il est donc parfaitement justifié à demander une aide en vertu de cet article —; ensuite, prouver que le Conseil parle d'une voix unique sur les questions de Rhodésie. Il ne doit y avoir aucun doute que le Conseil est en faveur de l'application urgente d'un régime majoritaire en Rhodésie.

47. Je dois cependant dire franchement que nous sommes déçus que le projet de résolution contienne des éléments qui ne visent pas ces buts. L'accusation d'agression au troisième paragraphe du préambule et au paragraphe 2 du dispositif devrait être examinée très attentivement. Mon gouvernement tient à dire clairement qu'il ne considère pas cet élément comme se rapportant à l'appel que le Conseil lance aux termes de l'Article 50 à l'égard du Mozambique. A notre sens, cet appel doit être basé uniquement sur le fait que le Mozambique applique les résolutions 232 (1966) et 253 (1968) et sur les conséquences de cette mise en œuvre.

48. Normalement, nous nous serions abstenus lors du vote sur ce projet de résolution à cause des références que je viens de mentionner. Nous l'avons d'ailleurs fait dans un cas similaire au Conseil en 1973. Aujourd'hui, toutefois, nous émettrons un vote affirmatif, compte tenu de l'explication que je viens de donner, afin qu'il n'y ait aucun doute que nous appuyons le but essentiel de ce projet de résolution ainsi que l'objectif des résolutions 232 (1966) et 253 (1968), que ce texte vient renforcer.

49. Mon gouvernement examinera favorablement l'assistance à accorder au Mozambique pour compenser les lourdes charges financières qu'il va encourir en fermant sa frontière avec la Rhodésie.

50. Les Etats-Unis continuent d'appuyer sans réserve les efforts du Gouvernement britannique pour mater la rébellion en Rhodésie. Nous sommes toujours fermement d'avis que le gouvernement par la majorité est une nécessité vitale et urgente en Rhodésie. A ce propos, j'appelle l'attention du Conseil

sur la déclaration faite à Chicago le 13 mars par le président Ford. Il a dit :

“Les Etats-Unis sont entièrement en faveur du gouvernement par la majorité en Rhodésie.”

Il a ajouté :

“Si nous estimons que la majorité a le droit de gouverner dans une telle situation, il faut qu'un changement de gouvernement intervienne. Reste à savoir comment cela pourra se faire. Le Gouvernement britannique a essayé pendant des années d'amener la chute de Smith. Les Etats-Unis ont agi dans le même sens, et je pense que ce régime doit tomber. S'il ne cède pas la place, ... nous devons être du bon côté moralement, et le bon côté moralement c'est celui du gouvernement de la majorité.”

Le 16 mars, hier, le secrétaire d'Etat Kissinger a fait la déclaration suivante à la Commission des relations internationales du Sénat :

“En Rhodésie du Sud, nous n'appuyons ni le gouvernement blanc ni les autorités blanches... Moi-même, dans cette déclaration à la Commission, j'ai de nouveau bien précisé que nous sommes en faveur du gouvernement par la majorité et que nous ne ferons rien pour aider la minorité blanche à maintenir son autorité en Rhodésie.

“Ainsi, ce que nous pouvons faire dans un cas donné dépend des circonstances, mais nous devons clairement indiquer en faveur de quoi nous sommes et essayer d'atteindre le but visé.”

51. Je pense que ces déclarations montrent très clairement quelle est la position des Etats-Unis vis-à-vis de la question rhodésienne. Il est temps que l'auto-détermination véritable et le gouvernement par la majorité prévalent en Rhodésie.

52. M. BOYD (Panama) [interprétation de l'espagnol] : Prenant la parole pour la première fois en ce mois de mars, j'ai le très agréable devoir, Monsieur le Président, de vous transmettre les salutations les plus cordiales de la délégation panaméenne à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous assurer en même temps que nous coopérerons entièrement avec vous pour que vous puissiez vous acquitter avec succès de vos délicates fonctions.

53. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Président sortant, l'ambassadeur Daniel Patrick Moynihan, pour la façon correcte dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant le mois de février en dirigeant nos débats avec équanimité et compétence.

54. En examinant la demande du Gouvernement mozambicain qui figure à notre ordre du jour, je sou-

haite tout d'abord exprimer nos remerciements au Ministre des affaires étrangères du Mozambique, M. Joaquim Alberto Chissano, venu spécialement à New York pour présenter avec tant d'éloquence la position de son gouvernement à la séance d'hier après-midi. Nous avons aussi jugé très opportun que le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque, M. Dudley Thompson, nous ait rappelé la réunion qui s'est tenue à Kingston en mai dernier, au cours de laquelle furent discutées, entre autres choses, les méthodes à appliquer pour aider le Mozambique dans la situation où il se trouve face à la Rhodésie du Sud.

55. Lorsque, le 3 mars dernier, la République populaire du Mozambique, indépendante depuis peu, a décidé d'appliquer intégralement les sanctions décrétées contre le régime illégal de Rhodésie par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de fermer ses frontières avec la Rhodésie du Sud et de suspendre toutes formes de communication avec elle, cette décision a eu des répercussions considérables sur certains secteurs essentiels de l'économie du Mozambique.

56. Comme nous le savons tous, l'économie de type colonial établie par le Portugal au Mozambique liait étroitement ce pays aux régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Les ports et tout le réseau de communications entre l'Afrique du Sud, la Rhodésie et le Mozambique formaient un tout. La main-d'œuvre du Mozambique, avec des salaires dérisoires, était employée en Rhodésie et en Afrique du Sud pour l'exploitation des mines et les travaux agricoles. Le Mozambique fournissait les matières premières et le combustible à ces pays à bas prix et, en conséquence, constituait logiquement un marché pour les produits sud-africains et rhodésiens.

57. M. Chissano nous a expliqué avec clarté et précision de quelle façon il fallait transformer l'économie de son pays, ce qui nécessitait une compensation annuelle de 49 millions de dollars. Nous croyons nous faire les interprètes des sentiments de l'Amérique latine tout entière et du Panama en déclarant que les Nations Unies et les Etats Membres ont l'obligation d'aider le Mozambique — comme ce fut le cas pour la Zambie — à faire face aux conséquences économiques et aux difficultés qui résulteront de la fermeture de ses frontières avec la Rhodésie du Sud.

58. Le Conseil de sécurité, j'en suis sûr, est d'avis de donner au Secrétaire général l'autorisation nécessaire pour que, en accord avec le Gouvernement mozambicain, il étudie les moyens techniques devant permettre de financer les projets indispensables pour créer au Mozambique des structures économiques nouvelles et des débouchés pour la main-d'œuvre.

59. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, la délégation panaméenne tient à réaffirmer une fois de plus sa ferme attitude anticolonialiste à l'égard de toute

forme de discrimination, et plus particulièrement à l'égard de la discrimination raciale.

60. Nous avons, dès le début, appuyé les sanctions contre le régime illégal d'Ian Smith. Bien que nous ne pensions pas que les sanctions imposées à l'encontre du gouvernement de Salisbury par la communauté internationale aient eu sur le régime raciste les effets escomptés, nous pensons, par contre, que son isolement prolongé a provoqué une situation qui se détériore progressivement et qui devient de jour en jour plus grave pour les oppresseurs. L'attitude adoptée par le Mozambique va pousser considérablement le régime usurpateur, qu'il le veuille ou non, à abandonner sa politique d'exploitation et d'esclavage à l'égard de la majorité de la population, laquelle doit être la seule maîtresse du destin de la Rhodésie du Sud.

61. Le Panama a souffert presque tout au long du siècle actuel de la politique de discrimination pratiquée par le Gouvernement des Etats-Unis dans ce que l'on appelle la Zone du canal de Panama. Nous savons ce que c'est que la discrimination raciale en matière de salaires et de possibilités; nous savons ce que c'est que la discrimination raciale en matière d'éducation et de logement; en bref, nous connaissons toutes les formes de discrimination fondée sur la couleur de la peau parce que nous l'avons subie dans notre chair et sur notre propre sol.

62. Le Gouvernement panaméen estime que les sanctions économiques à l'encontre de la Rhodésie du Sud, même si elles ne sont pas aussi efficaces que nous pourrions le souhaiter, constituent cependant une forme de pression contre le régime rebelle. Voilà pourquoi nous demandons que ces sanctions soient appliquées de la façon la plus large et la plus draconienne possible.

63. C'est avec un véritable sentiment de sympathie que nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution S/12013, qui propose des mesures concertées de la part de la communauté internationale en vue de fournir une aide financière, technique et matérielle d'urgence au Mozambique. Nous sommes certains que l'adoption de ce projet de résolution aura des répercussions favorables sur la lutte destinée à réaffirmer les droits inaliénables du peuple du Zimbabwe à l'autodétermination et à l'indépendance.

64. Le Gouvernement révolutionnaire actuel du Panama, conscient de sa position anticolonialiste et partisan convaincu de toute politique destinée à combattre toutes les formes de discrimination, tient à saisir cette occasion pour déclarer une fois de plus qu'il souhaite aider le Gouvernement et le peuple du Mozambique en raison de son attitude courageuse face au régime illégal d'Ian Smith. Nous voulons en même temps exprimer notre solidarité avec le peuple du Zimbabwe, que nous espérons voir représenté comme il se doit très prochainement au sein de l'Organisation des Nations Unies.

65. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du BÉNIN.

66. Ma délégation se félicite de la participation à nos débats du frère Joachim Alberto Chissano, ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique, dont la déclaration claire et précise a permis sans nul doute à tous les membres du Conseil d'avoir une idée assez nette des besoins immédiats et à long terme du Mozambique à la suite de la décision courageuse et historique prise par le Gouvernement et le peuple de la jeune République populaire, mobilisés au sein du FRELIMO [Front de libération du Mozambique], d'appliquer les sanctions économiques imposées par l'Organisation des Nations Unies au régime minoritaire raciste et rebelle d'Ian Smith illégalement installé par une poignée de Blancs au Zimbabwe. Ma délégation salue également la participation à nos débats du Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque, M. Dudley Thompson. Son intervention devant le Conseil hier est un témoignage éloquent de l'engagement de son pays, membre du mouvement des non-alignés, hôte de la dernière Conférence du Commonwealth, où la décision importante a été prise d'aider le Mozambique une fois indépendamment s'il appliquait les sanctions du Conseil contre la Rhodésie dans la lutte contre les régimes minoritaires d'Afrique australe. Ma délégation salue cette décision des chefs d'Etat du Commonwealth, qui s'inscrivait dans un cadre futuriste et qui trouvera sans doute une réalisation pratique.

67. Si un doute pouvait être permis auparavant sur sa portée, après avoir écouté le Ministre des affaires étrangères du Mozambique on peut estimer à sa juste valeur le sacrifice que comporte la décision du Gouvernement mozambicain rendue publique par le président Samora Machel dans sa déclaration du 3 mars dernier [S/12005]. La République populaire du Bénin salue chaleureusement cet acte héroïque qui fera date dans l'histoire de la décolonisation en Afrique australe et s'engage à apporter à ce pays frère toute l'aide politique, matérielle et morale nécessaire à la poursuite de sa nouvelle politique nationale, qui s'inscrit dans la ligne de l'option de l'Organisation de l'unité africaine et des décisions de l'Organisation des Nations Unies. De son côté, le Comité central du parti de la révolution populaire du Bénin, réuni le 9 mars, a proclamé "son soutien militant au Mozambique en lutte contre le racisme, l'apartheid et le néo-colonialisme".

68. L'acte politique que vient de poser le Mozambique sera mieux apprécié si l'on sait que l'économie de ce pays est intimement liée à celle des régimes racistes minoritaires installés en Afrique australe, contre lesquels le temps joue de façon notoire. Par ailleurs, si l'on tient compte du fait que certains autres pays qui, par leur distance et leur puissance économique, n'auraient aucune difficulté à appliquer les sanctions économiques pour donner force et crédibilité aux décisions du Conseil se complaisent dans une

violation flagrante des sanctions et apportent par là un soutien au régime rebelle de Smith pour continuer indéfiniment à narguer notre organisation, on ne peut que s'enorgueillir du courage et du patriotisme de la République populaire du Mozambique.

69. Il s'agit là d'un avertissement sérieux à l'égard des régimes minoritaires d'Afrique australe. Smith et son régime doivent comprendre que l'heure n'est plus aux manœuvres politiques pour tromper l'opinion nationale et qu'il est temps que de sérieuses négociations s'engagent avec l'écrasante majorité noire en vue d'installer au Zimbabwe un gouvernement reflétant la vraie physionomie sociale du pays. Smith et son régime doivent comprendre que l'étau se resserre de plus en plus autour d'eux et qu'il est impérieux de saisir, comme l'ont dit un certain nombre de délégations, la dernière chance permettant un transfert des pouvoirs à la majorité noire sans trop d'effusion de sang. Smith et son régime doivent comprendre que les incursions de leurs forces de police dans le territoire du Mozambique ne suffiront pas pour intimider tout un peuple décidé et mobilisé aux côtés du mouvement de libération du Zimbabwe et que, comme l'a si bien déclaré M. Chissano, le peuple du Mozambique est prêt à répondre à tout acte de provocation venant de la Rhodésie du Sud.

70. Comme je l'ai dit au début, le dossier du Mozambique est clair, et il faut agir pour que Smith sache que le Mozambique a le soutien effectif de la communauté internationale tout entière et qu'il est engagé, grâce à sa volonté nationale et au soutien de toute nature que notre communauté lui apportera, à mener une lutte longue et décisive qui conduira la majorité noire du Zimbabwe à la victoire finale. Smith et son régime doivent recevoir des avertissements sérieux par une condamnation énergique des actes d'agression contre le Mozambique, envers qui toute l'Afrique et l'organisation internationale doivent s'engager à apporter un soutien militaire et matériel pour répondre à toute incursion et, si nécessaire, porter la guerre au sein de la Rhodésie du Sud.

71. C'est pourquoi ma délégation espère que le projet de résolution dont le Conseil est saisi et que notre frère, l'ambassadeur Salim de la Tanzanie, a présenté hier avec éloquence fera l'objet d'une adoption unanime et sans réserve afin que le Secrétaire général puisse se mettre immédiatement à l'œuvre en vue d'apporter à la République populaire du Mozambique l'aide urgente nécessaire en attendant une estimation et une action future de l'Organisation. Ce texte ne représente qu'un minimum de ce que l'Afrique peut demander dans le contexte actuel.

72. Avant de terminer, je voudrais signaler à l'attention des membres du Conseil que le Comité de coordination des pays non-alignés s'est réuni à New York le mardi 16 mars et a publié la déclaration dont je vais vous donner lecture :

"Le Comité de coordination des pays non-alignés s'est réuni à New York le mardi 16 mars 1976. A cette occasion, il a entendu le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, qui a fait un exposé de la situation qui prévaut dans son pays.

"Le Ministre des affaires étrangères a fait part de l'agression perpétrée par le régime illégal de Salisbury contre la République populaire du Mozambique et a rappelé les mesures prises par son gouvernement contre la Rhodésie en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

"Le Comité de coordination s'élève avec indignation contre la lâche agression dont le Mozambique est victime de la part du régime illégal de Salisbury.

"Le Comité de coordination exprime sa solidarité entière et agissante au Gouvernement et au peuple du Mozambique dans sa lutte pour consolider son indépendance et son intégrité territoriale. Par conséquent, il appuie les mesures courageuses prises par le Gouvernement de la République populaire du Mozambique, mesures qui visent à renforcer les sanctions décidées par les Nations Unies et qui constituent une contribution importante et positive à la lutte que mène le peuple du Zimbabwe pour sa liberté et son indépendance.

"A cette occasion, le Comité de coordination, conformément aux décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non-alignés, réaffirme son soutien indéfectible à la lutte de libération menée par les peuples africains victimes de l'oppression et de la domination coloniale. Il lance un appel pressant à tous les pays membres du mouvement des non-alignés et à la communauté internationale pour qu'ils fournissent une assistance immédiate et efficace tendant à consolider l'économie de la jeune République du Mozambique et à renforcer l'aide au mouvement de libération du Zimbabwe."

73. Reprenant mes fonctions de PRÉSIDENT, je donne la parole au représentant de la Chine, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

74. M. HUANG Hua (Chine) [traduction du chinois] : Les crimes commis par les socio-impérialistes soviétiques en Angola révèlent la politique d'expansion colonialiste qu'ils poursuivent en Afrique australe et constituent une preuve supplémentaire des ambitions fiévreuses des nouveaux tsars quant à une hégémonie mondiale. Peu importent les justifications et les calomnies du représentant soviétique : il ne pourra jamais effacer ce passé éhémuel que je viens d'indiquer.

75. Les accusations calomnieuses du représentant soviétique contre la Chine ne peuvent en rien tenir

l'image du Gouvernement et du peuple chinois. Au contraire, elles ne peuvent que révéler la nature méprisante du menteur. Nous pensons avoir bientôt l'occasion de révéler les crimes commis par les socio-impérialistes soviétiques dans leur intervention et leur agression en Angola, et par conséquent je n'en dirai pas davantage maintenant.

76. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique dans l'exercice de son droit de réponse.

77. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La seule chose sur laquelle je suis d'accord, c'est que viendra un moment où nous parlerons ouvertement de tout ceci avec le représentant qui vient de prendre la parole. Il devrait être effrayé d'une telle discussion. Il devrait être effrayé de voir les choses révélées au grand jour. Il y apparaîtra à son désavantage. Il nous suffira de dire que ceux que vous prétendiez aider ont eux-mêmes refusé votre aide. Quant au gouvernement légitime de l'Angola, lui, il développe graduellement son économie et se consolide chaque jour. Mais nous reviendrons sur tout cela. Je ne sais pas pourquoi vous éprouvez le besoin de dire ce que vous dites. Peut-être craignez-vous de subir le sort de certains autres politiciens qui ont connu en Chine une mauvaise fortune. Mais cela, c'est votre affaire, et nous n'avons pas l'intention d'intervenir.

78. En ce qui concerne l'Afrique, je tiens à répéter que nous poursuivons la politique énoncée au XXVe Congrès du parti communiste de l'URSS. En Afrique, nous ne voulons qu'une chose : aider les peuples à se libérer du joug colonial, du néo-colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*. Nous ne voulons rien d'autre en Afrique. Nous l'avons déclaré. Je le répète, cette politique, nous la poursuivrons.

79. Quant aux déclarations du représentant de la Chine, il se borne à répéter ce que nous avons entendu des dizaines de fois. Cela ennuie tout le monde. Le fait de répéter un mensonge n'en fait pas une vérité et n'a jamais convaincu personne.

80. Le PRÉSIDENT : Etant donné qu'il n'y a plus d'orateurs et que personne ne souhaite prendre la parole pour l'instant, je propose que nous passions au vote sur le projet de résolution qui figure dans le document S/12013.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

81. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au Secrétaire général, qui a exprimé le désir de faire une déclaration.

82. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : La décision du Gouvernement mozambicain de fermer ses frontières avec la Rhodésie du Sud et de s'associer à l'application de sanctions à

l'encontre de ce pays ainsi que la mesure que vient d'adopter le Conseil à l'appui de cette décision sont des événements qui, sans aucun doute, auront un effet considérable sur l'évolution de la situation en Rhodésie du Sud. Ces événements seront accueillis favorablement par la communauté internationale puisqu'ils apportent un nouvel élan, une nouvelle dimension, aux mesures déjà prises par les Nations Unies pour mettre fin au régime illégal dans ce pays.

83. Le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, M. Chissano, a brossé pour le Conseil un tableau très clair des conséquences sociales et économiques de la décision de son pays d'appliquer les sanctions, et nous ne saurions avoir aucun doute quant au caractère particulier et à l'ampleur des difficultés auxquelles se heurte le Mozambique. De toute évidence, la nécessité d'un programme généreux d'assistance internationale qui corresponde aux réalités de la situation se fait sentir de façon urgente.

84. Je suis très heureux de pouvoir déclarer que plusieurs pays ont déjà fait part de leur volonté de fournir une aide financière et matérielle, soit sur un plan bilatéral, soit sur une base multilatérale. Toutefois, j'espère que tous les Etats Membres réagiront promptement et de la façon la plus favorable à l'appel du Conseil.

85. Point n'est besoin de souligner que l'effort de coopération et le partage des responsabilités qu'exige la situation tirent leur validité des Articles 49 et 50 de la Charte, car il ne fait pas de doute que, pour reprendre les termes de l'Article 50, le Mozambique se trouve en présence "de difficultés économiques particulières dues à l'exécution" des mesures.

86. Je tiens à assurer le Conseil que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour organiser toute l'assistance possible au Mozambique conformément aux dispositions de la résolution adoptée il y a quelques minutes. J'entreprendrai cette tâche en étroite consultation avec le Gouvernement mozambicain et en collaboration avec les institutions appropriées du système des Nations Unies.

87. J'ai pris note très soigneusement des besoins particuliers du Mozambique, besoins que nous a précisés avec une grande clarté le Ministre des affaires étrangères de ce pays. Je poursuivrai mes entretiens avec lui durant son séjour à New York, et j'ai l'intention d'envoyer sans délai une mission à Maputo afin que des discussions détaillées puissent avoir lieu avec le Gouvernement mozambicain. La mission aura pour objectif premier l'organisation d'un programme efficace d'assistance financière, économique et technique destiné à faire face aux besoins immédiats et à long terme du pays. Sur la base de ces discussions, je reviendrai devant la communauté internationale fournir des renseignements détaillés sur ce dont a besoin le Mozambique pour faire face à la nouvelle situation.

88. Enfin, je prendrai particulièrement soin, dans mes services, d'assurer le maximum de coordination entre les différentes institutions des Nations Unies pour apporter au Gouvernement et au peuple du Mozambique l'aide et l'assistance les plus efficaces.

89. Le PRÉSIDENT : Je remercie le Secrétaire général des précisions qu'il nous a données sur les mesures qu'il va prendre pour mettre en œuvre la résolution qui vient d'être adoptée.

90. L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, à qui je donne la parole.

91. M. CHISSANO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que la séance du Conseil va bientôt s'achever, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour la façon dont les Etats membres du Conseil et les autres délégations qui ont participé au débat ont accompli leur travail et pour l'intérêt qu'ils ont montré à l'égard de notre problème. Nous n'espérons pas moins qu'un tel résultat, le problème discuté ici concernant l'humanité tout entière et la liberté conquise par le peuple du Mozambique et la lutte pour la libération du Zimbabwe étant aujourd'hui en jeu.

92. Dans notre première intervention [*1890e séance*], nous avons attiré l'attention du Conseil sur la grave crise que traverse mon pays du fait de l'application des sanctions. Toutefois, nous ne pouvions entrer dans tous les détails. Nous n'avons fait qu'aborder les points essentiels. Dans l'intervalle, la description que nous avons faite de la situation s'est vue enrichie de la précieuse contribution apportée par divers orateurs à l'occasion de leurs interventions.

93. C'est un plaisir pour nous de constater que la communauté internationale suit de près l'évolution de la situation dans notre partie du monde. Nous regagnons notre pays avec confiance, car nous savons que la communauté internationale comprend très bien que la solution de cette crise ne dépend pas de mesures temporaires mais bien de mesures fondamentales susceptibles de modifier la structure économique qui existe au Mozambique. Nous avons constaté, d'après les diverses interventions, que le Conseil sait qu'il faut analyser les causes profondes de la crise et ne pas se contenter d'un examen superficiel. Le Conseil sait également qu'il faut s'attaquer aux racines du mal, à savoir les structures économiques héritées du colonialisme portugais.

94. Nous sommes persuadés que, outre la contribution de 57 millions de dollars qu'a demandée mon pays en tant qu'aide immédiate, la communauté internationale ne manquera pas de conjuguer ses efforts pour aider le Mozambique à résoudre de nombreux problèmes que l'on n'a pas encore pu quantifier, par exemple : indemnités en vue de maintenir les prix de produits précédemment importés de Rhodésie; aide pour l'établissement d'aéroports supplémentaires; indemnités en raison de l'augmentation

des tarifs téléphoniques et de la suspension de nos services aériens; aide pour trouver des solutions au problème de l'énergie électrique qui, pour certaines de nos villes, provenait de Rhodésie; aide en vue de créer de nouveaux emplois grâce à l'établissement de villages communautaires, à la construction de nouvelles infrastructures pour les communications, ainsi qu'à l'exploration et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; aide pour le développement de nouveaux moyens de communication et de transport pour les produits mozambicains qui auparavant transitaient par la Rhodésie pour être répartis dans diverses régions de notre pays.

95. Je voudrais remercier les pays qui ont pris l'engagement formel de nous aider sur une base bilatérale en plus de leur contribution à l'assistance multilatérale. Je remercie tous les pays auteurs du projet de résolution qui vient d'être adopté. Le fait que ce texte fut adopté à l'unanimité nous encourage et nous donne l'assurance qu'il jouira de l'appui de tous les Etats Membres, qui représentent la communauté internationale.

96. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général, auquel nous réitérons notre confiance, déploiera tous les efforts en coopération avec nous afin de trouver une solution aux problèmes que je viens d'énumérer, en plus de la tâche qui consiste à transmettre l'aide immédiate évaluée à 57 millions de dollars qui sera utilisée pour trouver une solution aux problèmes déjà quantifiés.

97. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements pour les paroles aimables prononcées à l'égard de mon pays et de mon peuple ainsi qu'à l'égard de notre président, le camarade Samora Machel. Ces paroles prouvent que la communauté internationale apprécie pleinement les modestes efforts et sacrifices que fait le peuple du Mozambique pour la paix et la sécurité internationales et pour la libération de l'humanité.

98. Je voudrais donner au Conseil l'assurance que le Mozambique n'épargnera aucun effort pour appuyer la lutte de libération des peuples encore soumis au joug colonial, et notamment la lutte du peuple zimbabwéen.

99. Enfin, Monsieur le Président, nous voudrions dire combien nous apprécions la manière brillante dont vous avez dirigé ce débat. Nous sommes persuadés que le succès de ces délibérations est dû dans une grande mesure à vos efforts. Nous voulons vous en féliciter.

*La séance est levée à 17 h 40.*

*Vote*

<sup>1</sup> Voir résolution 386 (1976)

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---